

Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe d'Alisa Del Re et Jacqueline Heinen (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme, 1996, 320 p.

Édith Garneau

Volume 17, numéro 1-2, 1998

Femmes, citoyenneté et représentation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040109ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040109ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Garneau, É. (1998). Compte rendu de [*Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe* d'Alisa Del Re et Jacqueline Heinen (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme, 1996, 320 p.] *Politique et Sociétés*, 17(1-2), 277-280.
<https://doi.org/10.7202/040109ar>

Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe

de Alisa Del Re et Jacqueline Heinen (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme, 1996, 320 p.

Cet ouvrage collectif découle d'un séminaire du Réseau international de recherche intitulé *État et rapports sociaux de sexe*, où la réflexion portait sur la citoyenneté sociale et politique des femmes en Europe occidentale. Réunis sous la direction de Alisa Del Re, politologue italienne et Jacqueline Heinen,

sociologue française, les quatorze textes qu'on y retrouve sont signés par des auteures de différents horizons scientifiques et de différents pays européens.

La question générale qui est posée dans l'ouvrage est de savoir quel est le statut des femmes face à l'État et quelle est la définition de la citoyenneté pour les femmes en Europe : « [ce] n'est pas seulement de savoir qui est citoyen. Elle est aussi de savoir quels sont les droits de la citoyenneté, et jusqu'à quel point ils ont une dimension sexuée » (p. 12). Cette question est importante, car les auteures constatent que « les représentations symboliques sur le contenu de la citoyenneté ne sont plus aussi consensuelles que par le passé » (p. 12), tout comme la représentation politique sous forme traditionnelle n'inspire plus confiance. Elles en imputent la responsabilité surtout au phénomène de la mondialisation économique et à ces temps de restructuration des régimes du *welfare* (terme anglais qui est utilisé de façon constante dans le livre). C'est par une démarche historique que la plupart des textes nous amènent à voir les corrélations entre l'étendue des droits et les contextes de crise économique et politique, dont les conséquences reposent sur les rapports de force à l'œuvre. Tous les textes abordent les conséquences qu'ont pour les femmes les nouvelles formes de citoyenneté selon l'articulation des rapports sociaux basés sur le sexe ou le genre.

Les textes de cet ouvrage collectif sont partagés en trois sections. La première section, qui repose sur la question *Quels droits pour les femmes ?*, regroupe quatre textes théoriques sur les rapports entre les femmes et la citoyenneté. Les auteures tentent de créer des liens théoriques entre la présence des femmes sur la scène politique et la définition de la citoyenneté. Jane Jenson pose quelques questions cruciales pour les féministes en ce qui concerne le *welfare*. Entre autres, elle nous invite à dissocier les droits sociaux et la famille. Pour leur part, les textes de Diane Lamoureux et de Bérengère Marques-Pereira sont particulièrement captivants. Le premier, parce que l'auteure fait bien ressortir les principales problématiques théoriques en ce qui a trait à la question du genre et de la citoyenneté, tout en proposant une solution de rechange qui repose sur la notion d'équité pour ce qui est des politiques sociales et de l'État. Quant au second, il propose d'établir des repères de l'analyse comparative. Marques-Pereira classifie deux principales définitions de la citoyenneté : la citoyenneté en tant que mode d'appartenance à l'espace national et la citoyenneté en tant qu'ensemble de droits et de devoirs. Il va sans dire que dans ce livre, c'est de la seconde définition qu'il est surtout question. Enfin, le texte de Birte Siim résume assez bien la perspective des auteures de cette première section, perspective qui repose sur la valorisation de l'idée d'une citoyenneté différenciée et pluraliste. Toutefois, cette nouvelle « génération de droits » (Marques-Pereira), ajoutée à la typologie de T.H. Marshall, ressort vaguement dans les autres sections du recueil (à l'exception de Heinen). De plus, cette première section recèle des trouvailles théoriques qui n'ont que très peu été développées dans la deuxième partie du livre.

La deuxième section s'intitule *Convergences et différences selon les pays* et regroupe huit textes (Anttonen, Bussemaker, Abbott & Wallace,

Daly, Del Re, Duran, Sineau & Jenson, Gordon). Ces études de cas examinent en quoi les politiques gouvernementales ont des incidences sur le contenu de la citoyenneté. La plupart des auteures évoquent directement, ou de façon induite, la typologie de T.H. Marshall qui sert de creuset à la formation et au développement de la citoyenneté en Europe occidentale. Elles critiquent le processus linéaire et a-critique de cette typologie, sa dimension passive de par la valorisation des droits au détriment des vertus civiques et son pseudo-universalisme de par « l'homme de sexe masculin » (Lamoureux). De plus, elles font très bien ressortir les caractéristiques spécifiques de la citoyenneté des pays ou des régions à l'étude, ainsi que les frontières souvent floues entre les catégories de droits. D'ailleurs, certaines estiment que la solution de remplacement de la typologie de T.H. Marshall « consisterait à lier le développement de la citoyenneté aux conflits politiques dont elle est issue » (Bussemaker, p. 119). Quoique critiquée, une idée demeure valide chez T.H. Marshall : « les droits ne sont pas séparés, ni subordonnés les uns aux autres, mais s'articulent entre eux dans le temps » (p. 13).

Confirmant l'hypothèse voulant que l'État-providence et la citoyenneté finlandaises aient été les « amis des femmes » (p. 100) en raison du développement des services sociaux (p. 114), Antonen constate néanmoins – ce qui sera fait de manière unanime dans ce livre d'ailleurs – que l'on tend encore à confiner dans la sphère privée tout ce qui relève de la fonction de reproduction (p. 115). Du moment qu'on notera que les droits à la liberté de reproduction sont intimement liés au rôle de la citoyenneté, sera accolé aux femmes le rôle de reproductrice d'ethnicité ou de « ciment de l'identité nationale » (Marques-Pereira, p. 69). Et cela permet d'affirmer que « c'est plus souvent de leur statut familial que de leur qualité d'individu que les femmes tiennent un certain nombre de droits sociaux » (M. Sineau et J. Jenson, p. 215).

La troisième et dernière section, *Limites de la citoyenneté et propositions pour l'Europe*, comprend les textes de Jacqueline Heinen et de Eliane Vogel. Dans une excellente contribution, la première, qui traite des pays d'Europe de l'Est en général face à l'Europe de l'Ouest, nous fait remarquer que l'emploi du slogan « le personnel est politique » n'avait et n'a toujours pas la même signification chez les femmes d'Europe de l'Est et de l'Ouest (p. 249). Par le fait même, pour elle, penser la citoyenneté dans les termes de T.H. Marshall tout en y insérant la dimension des rapports sociaux de sexe ou de genre peut aider à comprendre l'exclusion sociale pratiquée en Europe de l'Est (p. 256). Enfin, dans un article aride rédigé dans un langage hautement technique et descriptif, Eliane Vogel amène des idées nouvelles sur le traité de Maastricht : elle utilise un nouveau paradigme en droit qui tient compte des rapports sociaux de sexe. On peut toutefois s'interroger non pas sur la pertinence de ce texte, mais sur son lien avec les autres textes de l'ouvrage. On ignore le contexte d'où émanent ces révisions du Traité.

Ce qu'il faut retenir de cet ouvrage, c'est que dans tous les textes les auteures réussissent à saisir les processus de marginalisation des femmes qui

semble trop souvent être déterminé et fluctuer selon des considérations économiques. Ce qui est étonnant dans cet ouvrage – et ce qui marque sa valeur – réside dans le fait que les auteures en arrivent toutes à la même conclusion : la pleine citoyenneté pour les femmes est constamment remise en question. Pour ce faire, on a stratégiquement commencé par des textes qui décrivent la situation des pays où les femmes sont des *amies*, pour graduellement passer à des textes qui dépeignent la situation des pays « moins amis », jusqu'à une dénudation des femmes de leurs droits dans le Traité de Maastricht. De là l'importance de cette œuvre, où les critiques adressées à la typologie de T.H. Marshall remettent principalement, en question ses aspects positiviste et androcentrique.

Ce que je peux reprocher à l'ouvrage recensé c'est le peu de rigueur conceptuelle en ce qui a trait à la notion de genre. Contrairement à la notion de *welfare* qui, à travers les textes, est ramenée à un usage identique, celle de genre est escamotée. On en parle dans l'introduction et on confond genre, sexe et rapports sociaux de sexe. Un nettoyage théorique et méthodologique s'imposerait. Enfin, dans cet ouvrage, la citoyenneté est appréhendée surtout en termes de droits sociaux, alors que les droits politiques et civils sont confrontés à de multiples conflits nationaux, dont on ne mentionne guère l'importance, surtout en ces temps de régionalisme qui fait écho à la mondialisation tel que le Traité de Maastricht et, paradoxalement, en ces temps de recrudescence des nationalismes. Tout se passe comme si on avait décidé d'omettre d'aborder les droits reliés à la citoyenneté, où le genre est confronté à l'ethnie. Cette combinaison du genre et de l'ethnie aurait permis de saisir la question au pluriel : *Quelles citoyennetés pour les femmes ?*

Édith Garneau

Université du Québec à Montréal